|  |  |
| --- | --- |
| Si le candidat fournit des réponses en dehors de la trame de mémoire technique, il devra faire figurer dans la trame technique l’endroit où sont formulées les réponses (titre du document, pages concernées).  Toute partie de la trame de mémoire technique pourra être complétée par tout autre document mentionnant les précisions et autres informations nécessaires à l’exécution du marché. | |
| **Nom de la société** |  |
| **Contact commercial (nom, prénom, téléphone, mail)** | Nom / Prénom :  Tel :  Mail : |
| **Numéro de lot concerné par cette trame de mémoire technique** |  |

# Critère 2 - Valeur technique (50 points)

**Sous critère 2.1 – Organisation, formations, habilitations et moyens humains proposés pour répondre aux exigences du CCTP pour la prestation souhaitée (20 points)**

A travers cet élément, l'acheteur appréciera l'organigramme, les effectifs et la compétence des moyens humains proposés par le candidat pour répondre aux prestations du présent marché.

Il est notamment attendu que la réponse présente : les agents dédiés à la réalisation des prestations, le personnel d’encadrement et leur qualité (CV + qualifications et/ou titres d’étude à fournir, la copie des attestations de formation sur les matériels des marques indiquées dans les différents BPU telles que HOBART, MECAPACK, MEIKO …).

Sera également étudié à travers ce critère la qualité du soumissionnaire à pouvoir faire face à plusieurs gestions de parc simultanément chez différents clients ainsi que les renforts d’effectif identifiés dans sa réponse.

....................................................................................................................................

....................................................................................................................................

....................................................................................................................................

....................................................................................................................................

....................................................................................................................................

**Sous critère 2.2 – Méthodes d’intervention, gamme de maintenance, moyens technologiques et matériels déployés dans le cadre de la prestation souhaitée (20 points)**

Description de l’organisation mise en place pour les prestations : jours et horaires de régulation, astreinte, transports, outils utilisés, temps de réponse, traçabilité des interventions, etc. Détail du mode organisationnel et technique de communication mis en place afin d’alerter son personnel de permanence

**Il** est attendu une description des moyens de prise en charge d’un appel (hotline, centre d’appel) mis en place par le candidat afin d’alerter son personnel de permanence ainsi que l’organisation définie. Si des outils sont mis à disposition, une présentation de ces derniers est à intégrer. Si le candidat dispose d’une interface informatique permettant un suivi des interventions, il devra la présenter. Dans le cas où il n’en a pas, ce dernier doit présenter la solution de suivi des interventions qu’il mettra à disposition durant le marché.

Le candidat décrit également dans cet item son organisation mise en place en matière de gestion des urgences (moyen de contact, organisation interne …)

Pour la partie moyens matériels, il est attendu une description du matériel utilisé dans le cadre de l’exécution de la prestation.

Le candidat devra également intégrer dans son offre :

* Un exemple de livret type et d’un carnet d’entretien des appareils proposés par le candidat,
* Une proposition de plan de maintenance préventive pour les équipements stratégiques et sensibles,
* Les gammes de maintenance par typologie d’équipement,
* Un calendrier prévisionnel des interventions de maintenance préventive/premier,
* Un calendrier prévisionnel pour le recensement du parc

....................................................................................................................................

....................................................................................................................................

....................................................................................................................................

....................................................................................................................................

....................................................................................................................................

**Sous critère 2.3 – Durée de garantie d'une maintenance corrective dans le cadre de la prestation souhaitée (10 points)**

Cette information est à indiquer dans la DPGF de la prestation 2 et le BPU.

# Critère 3 – Performance environnementale (5 points) :

Description des mesures mise en œuvre par le candidat pour répondre aux enjeux environnementaux et réduire l’empreinte carbone de son activité liée au présent accord-cadre. Le candidat détaillera les mesures dédiées à la présente consultation et adaptées aux prestations demandées par le GHT (gestion des déchets, gestion des déplacements, utilisation de produits issus de filières vertueuses, insertion sociale, etc.).

....................................................................................................................................

....................................................................................................................................

....................................................................................................................................

....................................................................................................................................

....................................................................................................................................